Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 030-253002539-20261001-DEC202666-AR

EPTB
Établissement Public Territorial de Bassin du Vidourle

Décision du Président N°2026/66

Objet : portant sur la signature de la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER Occitanie pour la parcelle C0057 subdivision J et K sur la commune de Marsillargues

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-18 en date du 13 mai 2026 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu ladite délibération autorisant le Président à décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers et des biens fonciers nécessaires à la réalisation de projet inscris au budget et dans la limite, le cas échéant, de l'estimation établie par les services fiscaux compétent,

Considérant que dans le cadre du projet de confortement des digues en rive droite du Vidourle et après consultation auprès de la SAFER Occitanie, l'EPTB Vidourle souhaite se porter acquéreur de la parcelle C0057 afin d'y implanter des travaux relatifs aux mesures compensatoires des habitats écologiques de la zone Natura 2000.

Considérant que les travaux susmentionnés vont consister à créer une zone humide et des bras morts afin de développer des habitats écologiques pour des espèces d'intérêt communautaire présentes sur la zone Natura 2000 du Vidourle,

Considérant que la SAFER Occitanie a transmis à l'EPTB Vidourle une promesse unilatérale d'achat mise à jour pour la parcelle susmentionnée,

DÉCIDE

Article 1 : Donne son accord à la signature de l'acte administratif pour la parcelle suivante situées sur la commune de Marsillargues :

Lieu-Dit	Section	N°	Subdiv.	Surface	NC	NR	Zonage
LAURIOL	C	0057	J	92 a 80 ca	T	T	A
LAURIOL	C	0057	K	92 a 80 ca	T	T	A

Composition du prix	Rétrocession
Foncier non bâti HT	37 120€
Frais administratifs Safer	8 695€
TVA	9 163€
Prix TTC	54 978€

Article 2 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 01 OCT. 2026

Le Président,
Stéphane PORRET.

EPTB VIDOURLE
Département du Gard

EPTB Vidourle
216 chemin de Campagne
CS 10202 - 30251 SOMMIÈRES
T : 04.66.01.70.20
M : eptb.vidourle@vidourle.org
www.vidourle.org